

Luxembourg, le 29 juillet 2023

*Communiqué du LFR concernant d’éventuelles futures difficultés d’encadrement des réfugiés suite aux problèmes financiers de la Caritas.*

**Un encadrement de qualité des réfugiés doit être assuré.**

Sans vouloir commenter les problèmes financiers que rencontre la CARITAS, le LFR est d’avis que l’intérêt d’une prise en charge des réfugiés, conforme aux engagements internationaux du Luxembourg, doit primer sur toute considération financière.

Les déclarations du gouvernement de ne pas vouloir soutenir financièrement CARITAS tout en garantissant une continuation de la prise en charge des missions (accueil et intégration des réfugiés : demandeurs d’asile ou bénéficiaire de protection internationale voire bénéficiaire de protection temporaire d’Ukraine) ne doivent pas avoir comme conséquence une détérioration de cette prise en charge.

Ces missions que l'État a confié à des organisations comme Caritas étaient et restent essentielles vu le manque de ressources étatiques nécessaires pour assurer ce travail important et le manque d'efficacité de la part de l'État à l'assurer sur le terrain.

L’exemple récent du refus d’hébergement opposé à certains demandeurs d’asile malgré leurs droits légaux au motif d’une « saturation » du réseau démontre que, même avec les ONG, l’État a du mal à remplir ses obligations.

Une défaillance de la CARITAS risque donc d’aggraver cette situation malgré les promesses de ne pas « laisser tomber » les réfugiés.

Le LFR tient à exprimer sa solidarité avec les collègues salariés et bénévoles de la CARITAS pour qui les conséquences de l'affaire peuvent être terribles. Leurs compétences dans les domaines de l’accompagnement et de l’intégration des réfugiés sont indispensables et sont à maintenir au service de cette population vulnérable.

Le LFR a toujours plaidé à ce que les acteurs du terrain puissent opérer dans un cadre garantissant le respect des engagements internationaux pris par l’État luxembourgeois. Tout changement de gestion ou de soutien financier dans ce domaine doit considérer l’intérêt supérieur des personnes demandant ou obtenant une protection au Luxembourg.

Le travail des nombreux bénévoles et salariés des associations membres du LFR actifs sur le terrain doit continuer dans de bonnes conditions, voire être amélioré.

Le LFR restera vigilent dans la transposition des accords internationaux afin de garantir leurs droits et la meilleure intégration possible de ces populations.